

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 1/10
		Edition révisée n° : 10.2
		Date de révision : 01/2023
<b>Oxygène</b>		<b>MTG097A</b>

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	Oxygène
Description chimique	Oxygène
N° CAS	7782-44-7
N° CE	231-956-9
N° Index	008-001-00-8
N° d'enregistrement	Listé dans l'Annexe IV/V de REACH, exempté d'enregistrement
Formule chimique	O <sub>2</sub>

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

<b>Utilisations pertinentes identifiées</b>	Industriel et professionnel Gaz de test ou d'étalonnage Soudage, coupage et brasage Gaz de protection pour procédés de soudage Fabrication de composants électroniques ou photovoltaïques Traitement d'eau Gaz laser Utilisation en laboratoire Applications alimentaires Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation
<b>Utilisations déconseillées</b>	Utilisation grand public déconseillée

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<b>Société</b>	MULTIGAS Route de l'Industrie 102 CH-1564 Domdidier
<b>Téléphone</b>	+41 (0) 26 676 94 94
<b>Adresse e-mail</b>	<a href="mailto:info@multigas.ch">info@multigas.ch</a>

### 1.4. Numéros d'appel d'urgence

145 (Centre de toxicologie Zurich) ou +41 (0) 44 251 51 51  
+41 (0) 26 676 94 94 (Multigas)

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 2/10
		Edition révisée n° : 10.2
		Date de révision : 01/2023
<b>Oxygène</b>		<b>MTG097A</b>

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Gaz comburants, Catégorie 1	H270
Gaz sous pression : Gaz comprimé	H280

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger		
	GHS03	GHS04
Mention d'avertissement	Danger	
Mentions de danger		
	H270	Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant
	H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
Conseils de prudence		
	P220	Tenir à l'écart des vêtements et autres matières combustibles
	P244	S'assurer de l'absence de graisse ou d'huile sur les soupapes de réduction
	P370+P376	En cas d'incendie: obturer la fuite si cela peut se faire sans danger
	P410+P403	Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé

**2.3. Autres dangers**

Gaz oxydant à haute pression  
 Accélère considérablement la combustion  
 Évitez le contact avec l'huile, la graisse et les matières combustibles  
 Peut réagir violemment avec les matières combustibles

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 3/10
		Edition révisée n° : 10.2
		Date de révision : 01/2023
<b>Oxygène</b>		<b>MTG097A</b>

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1. Substances**

Nom	Identificateur de produit	Concentration	Classification
Oxygène	(N° CAS) 7782-44-7 (N° CE) 231-956-9 (N° index) 008-001-00-8 (N° d'enregistrement) --	<=100%	Ox. Gas 1, H270 Press. Gas (Comp.), H280

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16  
Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit

**3.2. Mélanges**

Non déterminé

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

<b>Conseils généraux</b>	Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant
<b>En cas d'inhalation</b>	En cas d'inhalation, déplacer la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin
<b>En cas de contact avec la peau</b>	Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit
<b>En cas de contact avec les yeux</b>	Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit
<b>En cas d'ingestion</b>	L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

L'inhalation continue de concentrations supérieures à 75% peut causer des nausées, des étourdissements, des difficultés respiratoires et des convulsions  
Se reporter à la section 11

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyens d'extinction**

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Eau pulvérisée ou brouillard d'eau. Poudre sèche. Mousse résistant à l'alcool, dioxyde de carbone
---------------------------------------	---

**Oxygène**
**MTG097A**

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas utiliser un jet d'eau pour éteindre

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

<b>Risques spécifiques</b>	Entretient la combustion L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Aucun

**5.3. Information supplémentaire**

Les récipients fermés peuvent être refroidis au moyen d'eau pulvérisée

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**
**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Les vêtements exposés à de hautes concentrations peuvent retenir l'oxygène pendant une demi-heure ou plus et constituer ainsi une menace d'incendie  
Assurer une ventilation adéquate  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs  
Équipement de protection individuel, voir section 8

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

-

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

-

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir aussi les sections 8 et 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**
**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelle. N'utiliser que des outils anti-étincelles. Ne pas fumer  
Pour les précautions, voir section 2.2

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré  
Contenu sous pression

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

-

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 5/10
		Edition révisée n° : 10.2
		Date de révision : 01/2023
<b>Oxygène</b>		<b>MTG097A</b>

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composant	N° CAS	Valeur type d'exposition	Paramètre de contrôle	Source
Oxygène	7782-44-7	VME	-	Pas de valeur limite d'exposition professionnelle
			-	
		VLE	-	
			-	

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble

Des détecteurs de gaz doivent être utilisés lorsque des gaz inflammables peuvent être relâchés

**8.2.2. Équipements de protection individuelle**

<b>Protection des yeux/du visage</b>	Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales. Norme EN 166
<b>Protection de la peau</b>	Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz Norme EN 388-Gants de protection contre les risques mécaniques
<b>Protection respiratoire</b>	Appareil de respiration autonome (SCBA) ou masque avec arrivée d'air à pression positive doivent être utilisés dans les atmosphères sous oxygénées. Norme EN 137 - Appareil autonome à air comprimé en circuit ouvert avec un masque complet du visage

**8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante**

-

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Aspect</b>	
• <b>État physique à 20°C / 101.3kPa</b>	Gaz
• <b>Couleur</b>	Incolore
<b>Odeur</b>	Donnée non disponible
<b>Seuil olfactif</b>	Donnée non disponible

**Oxygène**
**MTG097A**

<b>pH</b>	Donnée non disponible
<b>Point de fusion / Point de congélation</b>	-219°C
<b>Point d'ébullition</b>	-183°C
<b>Point d'éclair</b>	Donnée non disponible
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Donnée non disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non-inflammable
<b>Limites d'explosivité</b>	Donnée non disponible
<b>Pression de vapeur [20°C]</b>	Donnée non disponible
<b>Pression de vapeur [50°C]</b>	Donnée non disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Donnée non disponible
<b>Densité relative, liquide (eau=1)</b>	1.1
<b>Densité relative, gaz (air=1)</b>	1.105
<b>Hydrosolubilité</b>	39 mg/l
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Donnée non disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Donnée non disponible
<b>Température de décomposition</b>	Donnée non disponible
<b>Viscosité</b>	Donnée non disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Donnée non disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	La substance est classée comme comburant de catégorie 1

**9.2. Autres informations**

<b>Masse molaire</b>	32 g/mol
<b>Température critique [°C]</b>	-118.8°C
<b>Densité relative, gaz</b>	Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier dans les points bas et les sous-sols

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**
**10.1. Réactivité**

Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Oxyde violemment les matières organiques, le phosphore, les poudres métalliques

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 7/10
		Edition révisée n° : 10.2
		Date de révision : 01/2023
<b>Oxygène</b>		<b>MTG097A</b>

#### **10.4. Conditions à éviter**

Donnée non disponible

#### **10.5. Matières incompatibles**

Peut réagir violemment avec les matières combustibles  
 Peut réagir violemment avec les agents réducteurs  
 Maintenir l'équipement sans huile ni graisse  
 Prendre en compte, pour le cas où il y aurait inflammation, le risque potentiel de toxicité dû à la présence de polymères chlorés ou fluorés dans les canalisations d'oxygène en haute pression (>30 bar)  
 Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à la norme ISO 11114.

#### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucun

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

<b>Toxicité aiguë</b>	Ce produit n'a pas d'effet toxicologique connu
<b>Corrosion cutanée / irritation cutanée</b>	Donnée non disponible
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Donnée non disponible
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Donnée non disponible
<b>Mutagénicité des cellules</b>	Donnée non disponible
<b>Cancérogénicité</b>	Donnée non disponible
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Donnée non disponible
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>	Donnée non disponible
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	Donnée non disponible
<b>Danger par inhalation</b>	Donnée non disponible

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### **12.1. Toxicité**

<b>Evaluation</b>	Donnée non disponible
-------------------	-----------------------

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 8/10
		Edition révisée n° : 10.2
		Date de révision : 01/2023
<b>Oxygène</b>		<b>MTG097A</b>

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible. L'évaluation du caractère PBT / vPvB n'est pas disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise / n'est pas menée

### 12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Produit</b>	<p>Peut être mis à l'atmosphère dans un endroit bien aéré</p> <p>Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse</p> <p>Ne pas évacuer dans les endroits où il y a un risque de former un mélange explosif avec l'air</p>
<b>Emballages contaminés</b>	<p>Renvoyer au fournisseur le produit non consommé dans son récipient d'origine</p> <p>Contactez le fournisseur si des instructions sont nécessaires</p>
<b>Code OMoD</b>	<p>16 05 05</p> <p>Gaz en récipients sous pression autres que ceux mentionnés en 16 05 04</p>

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

Transport par route/rail ADR / RID	Transport par mer IMDG	Transport par air IATA
1072	1072	1072

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par route/rail ADR / RID	Transport par mer IMDG	Transport par air IATA
Oxygène comprimé	Oxygen, compressed	Oxygen, compressed

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 9/10
		Edition révisée n° : 10.2
		Date de révision : 01/2023
<b>Oxygène</b>		<b>MTG097A</b>

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Etiquetage



ADR/RID  
IMDG  
IATA

2.2 : Gaz non inflammables, non toxiques  
5.1 : Matières comburantes

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID  
IMDG  
IATA

Non déterminé

### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID  
IMDG  
ICAO-TI / IATA-DGR

Non  
No  
No

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique (CSA) n'est pas nécessaire pour ce produit

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indications de changement

Fiche de données de sécurité revue selon le règlement de la commission (EU) 2015/830

Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
CAS : Identifiant numérique attribué par le Chemical Abstract Service (USA)

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 10/10
		Edition révisée n° : 10.2
		Date de révision : 01/2023
<b>Oxygène</b>		<b>MTG097A</b>

CLP :	Classification Labelling Packaging - Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage
CSA :	Chemical Safety Assessment - Évaluation de la sécurité chimique
EIGA :	European Industrial Gases Association
EINECS :	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées
EPI :	Equipements de protection individuelle
EN :	European Norm -Norme Européenne
ETA :	Estimation de la Toxicité Aiguë
IATA :	International Air Transport Association - Association internationale du transport aérien
IMDG Code :	International Maritime Dangerous Goods Code - Code pour le transport maritime international des marchandises dangereuses
LC50 :	Lethal Concentration - Concentration létale pour 50% de la population testée
PBT :	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
REACH :	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals - Règlement (CE) no 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
RID :	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
RMM :	Risk Management Measures - Mesures de gestion des risques
STOT-SE :	Specific Target Organ Toxicity - Single Exposure; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique
UN :	United Nations - Nations Unies
vPvB :	very Persistent and very Bioaccumulable - très persistant et très bioaccumulable

### Texte complet des Phrases-H et P citées dans les sections 2 et 3

#### Mentions de danger

H270	Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

#### Conseils de prudence

P220	Tenir à l'écart des matières combustibles
P244	S'assurer de l'absence de graisse ou d'huile sur les soupapes de réduction
P370+P376	En cas d'incendie: obturer la fuite si cela peut se faire sans danger
P410+P403	Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé

#### Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs  
Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide